

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 25G : Participation et convention avec l'association la Compagnie du Lierre (13e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1, et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 263-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose de signer une convention avec l'association « Compagnie du Lierre » (D 00421) dont le siège social est situé Maison des Associations BP n°91 11, rue Caillaux (Paris 13^{ème}), fixant la participation du Département au budget de fonctionnement des ateliers théâtre accueillant des allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 10 000 € pour 2011.

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} commission;

Délibère

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention avec l'association « Compagnie du Lierre » (D 00421), dont le siège social est situé Maison des Associations BP n°91 11, rue Caillaux (Paris 13^{ème}). Cette convention fixe la participation du Département aux ateliers théâtre accueillant des allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 10 000 € en 2011. Cette convention et son annexe sont jointes au présent délibéré.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Programme Départemental d'Insertion (PDI), au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et suivants sous réserve de la décision de financement.